SÉANCE DU -7 AVRIL 2025

Le premier avril deux-mille-vingt-cinq, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le sept avril deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures trente.
Le Maire.

Monsieur Willy DE PETRIS a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 31 mars 2025 pour l'attribution des subventions aux associations, une nouvelle convocation du conseil municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

« Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. ».

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 6 conseillers présents.

PRESENTS : M. BOURAIN - M. COLIN - MME PUYRAVAUD (ARRIVEE Q°17) - MME ZITOUNI
M. MARQUET-BERTRAND - M. RODIER - M. DE PETRIS

POUVOIRS : M. ROUZEAU A M. MARQUET-BERTRAND
M. PATRIE A M. DE PETRIS - MME HUMEAU A MME PUYRAVAUD (ARRIVEE Q°17)

EXCUSES : M.RUAULT

ABSENTS : MME GOURAUD - MME RIGOLOT - M. GIRAUD - MME RIVOLIER - M. BONNAL

SECRETAIRE : M. DE PETRIS

Monsieur le Maire ouvre la séance.

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2025

2025-04-07_022/7.5.2

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations locales qui en ont fait la demande, afin de soutenir leur action et leur rôle important dans l'animation du village. Cette subvention est déterminée en fonction des projets et sur présentation des comptes.

Q°	ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2025	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NE POUVANT PAS VOTER
1	A CORPS DANSE	250 €	8	0	0	
2	AFRICA THAIRE	600 €	8	0	0	
3	ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES	600 €	8	0	0	
4	CLUB 3EME AGE	250 €	8	0	0	
5	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	600 €	8	0	0	
6	JUDO CLUB LE SAMOURAI	300 €	8	0	0	
7	LA LIRETTE	500 €	8	0	0	
8	FONDATION DU PATRIMOINE	100 €	8	0	0	
9	PLANNING CHAT	250 €	8	0	0	
10	LES P'TITES SOURIS	400 €	8	0	0	
11	JEUX INTERQUARTIERS	500 €	8	0	0	
12	SAPEURS POMPIERS	2 500 €	8	0	0	M. GIRAUD (absent)
13	THAIR' ET JARDINS	250 €	6	0	0	M. DE PETRIS + 1 pouvoir
14	THAIR'ECHANGES	250 €	6	0	0	M. MARQUET-BERTRAND M. ROUZEAU
15	COMITE DES FETES	1 000 €	4	0	0	M. MARQUET-BERTRAND MME ZITOUNI M. BOURAIN + 1 pouvoir

16	PROVISION	450 €	8	0	0	
	TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Art.65748	**8 800 €**				

De plus, il est de coutume d'accorder une participation au collège André Malraux au titre de la natation scolaire.

	ORGANISME	**PROPOSITION 2024**	**POUR**	**ABSTENTION**	**CONTRE**	**NE POUVANT PAS VOTER**
17	COLLEGE ANDRE MALRAUX	1 132 €	10	0	0	
	TOTAL DES PARTICIPATIONS (article 657382)	**1 132 €**				

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 19h00.

Liste des présents à la séance du -7 AVRIL 2025

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Sébastien BOURAIN	*présent*	Willy DE PETRIS	*présent*
Stéphane COLIN	*présent*	Sébastien GIRAUD	*absent*
Michel RUAULT	*excusé*	Jérôme PATRIE	*Pouvoir à M. DE PETRIS*
Maryse PUYRAVAUD	*Présente (arrivée Q17)*	Cécile HUMEAU	*Pouvoir à Mme PUYRAVAUD*
Danielle GOURAUD	*absente*	Elise RIVOLLIER	*absente*
Nicole RIGOLOT	*absente*	Marc BONNAL	*ansent*
Dalila ZITOUNI	*présente*		
Alain MARQUET-BERTRAND	*présent*		
Yves ROUZEAU	*Pouvoir à M. MARQUET-BERTRAND*		
Christophe RODIER	*présent*		

Table des matières séance du -7 avril 2025

Réf.

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2025 **QUESTION 1 A 17** 2025-04-07_022/7.5.2